



Audiovisuel public : la place de la « loi holding » est aux oubliettes de l'histoire

Rachida Dati a fait le forcing : la proposition de loi du sénateur UDI Laurent Lafon, qui vise à mettre en place une holding commune de l'audiovisuel public, devrait être à nouveau examinée par les sénateurs, en plénière, les 10 et 11 juillet. Le SNJ-CGT se félicite néanmoins du rejet de ce texte le 30 juin par l'Assemblée nationale. Un projet mal ficelé, budgétairement aberrant, inquiétant pour l'information et la culture, et menaçant pour les salariés. Votée par 94 voix « pour » sur 132 votants, la motion de rejet préalable déposée par les écologistes, représente un véritable camouflet pour la ministre de la Culture, qui voit dans cette loi un trophée qu'elle espère brandir avant les élections municipales à Paris.

Dans un hémicycle grandement déserté, Rachida Dati était en effet très seule ce 30 juin, la motion de rejet ne recueillant que 38 voix « contre ». Où étaient ses supposés soutiens, Horizons, Modem, LR ? Aux abonnés absents, contrairement aux 2 000 personnes qui manifestaient en même temps entre le ministère de la Culture et l'Assemblée nationale, à l'appel des syndicats de l'audiovisuel public, CGT en tête. Une dizaine de rassemblements ont également eu lieu ailleurs en France.

La poignée de voix Rassemblement national pour la motion de rejet - qui n'étaient absolument pas indispensables à son adoption - relève de la pure tactique politicienne. Le groupe a largement exprimé son soutien à la création d'une holding, y voyant une première étape vers une privatisation de l'audiovisuel public si l'extrême droite accède au pouvoir.

Ce retournement de situation est la marque de l'absence totale de consensus sur une réforme malhonnête, prétendant renforcer l'audiovisuel public, mais prévoyant de mutualiser ses entreprises et ses rédactions, tout en vassalisant les services d'information. Il est aussi la preuve que la mobilisation paie et le résultat de mois de travail de la part des syndicats de l'audiovisuel public, un travail fortement initié et porté par la CGT et dans lequel le SNJ-CGT a pris une part majeure.

Tribune signée par plus de 2 000 élus locaux, communiqués, pétition, soirée de soutien à l'audiovisuel public, émission sur les réseaux sociaux, argumentaire sur les dangers de la réforme à

destination des parlementaires... Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour expliquer les dangers de la proposition de loi et alimenter la mobilisation.

Le texte retourne donc désormais au Sénat, qui l'a adopté en première lecture en juin 2023, avant de pouvoir revenir à l'Assemblée nationale - en septembre, espère Rachida Dati, mais rien n'est moins sûr -, avec à chaque fois examen en commission puis débat en séance.

A chacune de ces étapes, le SNJ-CGT poursuivra son travail de décryptage. Oui, placer les composantes de l'audiovisuel public sous la coupe d'un PDG unique, lui-même dépendant du pouvoir politique par son mode de désignation, est un danger pour l'indépendance de ces entreprises et de leurs rédactions. Oui, vouloir fusionner des rédactions - comme Ici (ex-France Bleu) et France 3 ou France 24 en français et franceinfo TV - serait une atteinte au pluralisme de l'information. Oui, la volonté de « synergie » affichée comme justification de la réforme conduirait à des suppressions de postes, à une baisse des moyens et de la qualité des contenus, dont l'information, dans un audiovisuel public qui subit depuis des années des coupes drastiques successives. Oui, la mise en place d'une holding engendrerait d'importants surcoûts.

À l'inverse, les chantiers ne manquent pas pour un gouvernement qui se préoccuperait réellement du pluralisme, de la qualité de l'information, du droit à informer et à être informé. Chaque jour, des médias déversent des propos haineux, racistes et de division, ce dont le groupe Bolloré s'est fait une vitrine, mais dont il n'a pas l'exclusivité. Il est vital, pour la liberté d'informer, le pluralisme et la démocratie, de réguler la concentration des médias et les pratiques des plateformes, d'assurer l'indépendance des médias et des rédactions, de réformer le système des aides à la presse pour qu'il serve la diversité des titres...

L'abandon du projet purement idéologique de holding-fusion, qui ne résoudra aucun de ces sujets, s'impose pour s'atteler à ces chantiers d'intérêt collectif.

Montreuil, le 2 juillet 2025.